

Un nouveau départ pour le plan algues vertes en Baie de la Forêt

Edito

Le 10 juillet 2018, nous officialisons le lancement du second plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) sur la Baie de la Forêt. C'est désormais Concarneau Cornouaille Agglomération qui assurera l'animation et la mise en œuvre des actions. Nous sommes actuellement en phase de structuration pour répondre au mieux à ces nouvelles missions, avec l'arrivée d'une animatrice agricole au mois de novembre.

Grâce à l'effort de chacun et notamment des agriculteurs du territoire, les objectifs du 1^{er} plan algues vertes de la Baie de la Forêt 2012-2015 ont pu être atteints. Les concentrations en nitrates ont diminué sur l'ensemble des cours d'eau du territoire. Même si le phénomène des algues vertes n'est pas éradiqué pour autant, ces résultats sont très encourageants pour parvenir à en contrôler les risques les plus négatifs pour l'homme.

Afin de maintenir la dynamique engagée, un second plan d'actions va être mis en œuvre sur la période 2019-2021. Si l'accompagnement in-

dividuel et collectif des exploitations vers des techniques et systèmes permettant de limiter encore les fuites d'azote tout en confortant l'équilibre économique des exploitations reste au cœur de notre plan, nous avons souhaité renforcer le volet économique et foncier pour accompagner l'émergence de nouvelles filières, développer les débouchés locaux ou encore optimiser les parcelles agricoles.

Ces actions ne pourront être développées sans la participation active de tout le monde agricole. Aussi, nous vous proposons de rejoindre un groupe d'acteurs volontaires - composés d'agriculteurs, des ETA/CUMA locales mais aussi d'acteurs économiques - pour que les actions proposées puissent répondre à vos besoins.

Nous comptons sur la mobilisation de tous pour relever le défi des algues vertes.

Roger LE GOFF

*Président
du SAGE Sud Cornouaille
Président de la Communauté
de communes du Pays
Fouesnantais*



Guy PAGNARD

*Vice-président
du SAGE Sud Cornouaille
Vice-président de Concarneau
Cornouaille Agglomération
en charge de l'eau et de
l'assainissement*



Zoom

1^{er} Plan algues vertes :
un bilan très
encourageant !

Page 2

Un second plan d'actions
pour poursuivre
les efforts

Page 3

Pour plus d'information
qui contacter ?

Page 4

1^{er} Plan algues vertes

un bilan très encourageant

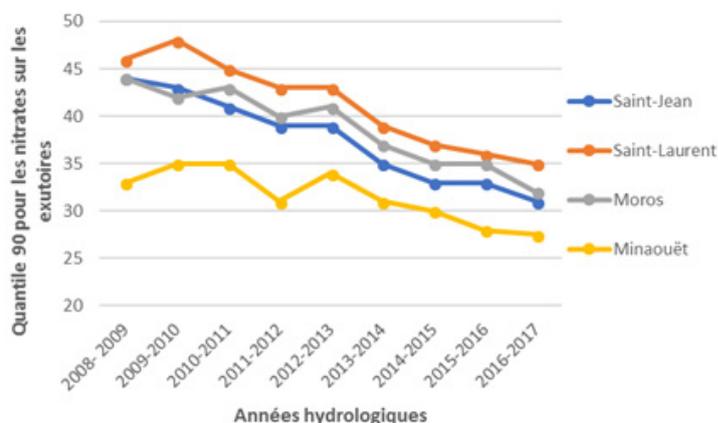
Le 1^{er} Plan contre les algues vertes de la Baie de la Forêt (2012-2015) est arrivé à échéance. Même si le phénomène des marées vertes n'est pas éradiqué pour autant, le bilan du 1^{er} plan est très encourageant marqué par :

- **Un engagement fort des agriculteurs** : 96% des exploitations agricoles diagnostiquées et 74% des exploitations engagées dans des améliorations de pratiques
- **Une diminution des concentrations en nitrates sur l'ensemble des cours d'eau** conforme aux objectifs du

PLAV en 2012 : passant d'une moyenne de 40 à 45 mg/l en 2010 à une moyenne de 30 à 35 mg/l de nitrates

L'objectif de qualité fixé dans les quatre cours d'eau principaux (Minaouët, Moros, Saint Jean et Saint Laurent) a été atteint et la dynamique de diminution des concentrations en nitrates se confirment en 2016 et 2017. Dans le cadre de ce second plan algues vertes, il s'agit de poursuivre cette tendance d'ici fin 2021 et atteindre des teneurs entre 20 à 27 mg/l selon les cours d'eau.

Evolution des concentrations en nitrates relevées à l'exutoire des principaux cours d'eau de la Baie de la Forêt.



Ce travail a permis d'instaurer un climat de confiance avec la très grande majorité des agriculteurs et d'initier une dynamique qui devrait se poursuivre dans la mise en œuvre du second plan de lutte contre les algues vertes 2017-2020.



Quel levier d'actions contre les marées vertes ?

LEVIER

De multiples facteurs, un seul levier d'actions : l'azote

Les travaux de recherche menés ces dernières années ont permis de mieux comprendre le phénomène des « marées vertes ». Il est lié à la conjoncture de **plusieurs facteurs** :

- Une température de l'eau et un éclaircissement suffisants : les baies sableuses peu profondes sont ainsi propices au développement des marées vertes
- Un confinement physique des algues et des nutriments : les baies fermées ou baies ouvertes avec faible renouvellement sont donc particulièrement touchées
- La présence de nutriments (azote, phosphore) en quantité suffisante – notamment en fin de printemps et d'été

Même si plusieurs facteurs conditionnent donc la prolifération des algues vertes une année donnée, la communauté scientifique s'accorde sur le rôle de l'azote comme étant l'élément nutritif contrôlant/limitant le développement des algues vertes. **La réduction des flux d'azote est donc le principal levier d'action pour lutter contre ce phénomène.**

Un second plan d'actions pour poursuivre les efforts

Un périmètre élargi à l'ensemble des cours d'eau qui alimentent la baie de la Forêt

- ➔ Communes de Fouesnant à Trégunc en passant par la Forêt Fouesnant, Saint-Yvi et Melgven
- ➔ 15 347 ha
- ➔ 166 exploitations agricoles concernées
- ⊕ celles dont le siège d'exploitation se situe sur le périmètre
- ⊕ celles ayant plus de 3 ha de SAU sur le territoire concerné

ALLER
+
LOIN

Algues vertes infos :
www.algues-vertes.com



Notre objectif

Réduire les concentrations en nitrates à 20-27 mg/l
dans les cours d'eau d'ici 2021

Un plan en 5 axes

1^{er} axe

Des actions agricoles pour accompagner les agriculteurs volontaires dans l'optimisation de leurs pratiques de gestion de l'azote.

- ➔ **Conseils individuels** proposés par les organismes de conseils agricoles aux agriculteurs volontaires
- ➔ **Animation collective** (formations, démonstrations, parcelles test) avec la mise en place d'un groupe d'acteurs volontaires (agriculteurs, ETA/CUMA locales mais aussi acteurs économiques) pour orienter le choix des actions collectives et donner des avis sur les perspectives économiques et foncières.

Appel aux volontaires : tous les exploitants sont les bienvenus !

En complément, **des outils financiers** continueront d'être mobilisés :

- ⊕ Aide à l'investissement agricole
- ⊕ Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- ⊕ Financement de chantiers collectifs pour une couverture des sols plus efficaces
- ⊕ Dispositif « boucle vertueuse », dispositif innovant d'aides indirectes (prestations réalisées par les ETA/CUMA locales) proposées aux agriculteurs qui s'engagent dans des améliorations de pratique.

2^{ème} axe

Un volet économique renforcé pour créer des conditions favorables aux changements de pratiques

- ➔ Augmenter les débouchés aux produits locaux auprès des collectivités comme des particuliers
- ➔ Accompagner l'émergence de nouvelles filières agricoles

Pour créer du lien avec les acteurs économiques du territoire, les services « développement économique » des collectivités seront associés au plan d'actions.

Des réunions d'informations seront organisées début 2019 pour présenter plus en détails les outils techniques et financiers proposés aux agriculteurs du territoire.

Pour plus d'informations, contactez : **Bleuenn Le Sauze** en charge des actions agricoles



bleuenn.lesauze@cca.bzh

3ème axe

Un volet foncier pour optimiser le parcellaire agricole

- ➔ Cette action est portée par la Chambre Régionale d'Agriculture (maître d'ouvrage)
- ➔ Mise en place d'une dynamique foncière sur des secteurs prioritaires (échanges amiables, mise en réserves foncières...)

Une opération concertée d'échanges amiables sera engagée **sur le bassin versant de Lesnevard amont.**

Une réunion collective sera organisée par la Chambre d'Agriculture avant la fin de l'année 2018 pour informer et mobiliser les agriculteurs concernés par la démarche.

4ème axe

Un volet aménagement centré sur le bocage et son rôle dans le ruissellement superficiel et l'érosion des sols

- ➔ Accompagner les collectivités et les agriculteurs dans la protection et la réhabilitation du bocage

5ème axe

Axe transversal pour animer et suivre le plan d'actions d'ici 2021, date de la prochaine évaluation régionale

- ➔ Animation générale : suivi technique et administratif, animation de la Commission algues vertes...
- ➔ Suivi de la qualité de l'eau : 15 stations suivies mensuellement
- ➔ Communication : lettre agricole, mailing...

En quoi consiste le plan de contrôle réglementaire ?

En parallèle, l'Etat s'est engagé sur la mise en œuvre d'un plan de contrôle ciblé sur les sous bassins versants les plus contributeurs aux flux d'azote parvenant en Baie de la Forêt : le bassin versant du Lesnevard amont (29 exploitations concernées) et du Moros amont (62 exploitations).

Ces contrôles s'organisent autour de 3 axes

- ➊ **Surveillance du territoire** : à l'aide d'une sonde à nitrates permettant de détecter les teneurs en nitrates dans le cours d'eau en instantané
- ➋ **Réalisation de reliquats azote post absorption (RPA)** : analyse de reliquats azotés réalisés sur les parcelles agricoles cultivées en maïs, à proximité des cours d'eau, afin d'identifier d'éventuelles sur-fertilisations ou des rotations de cultures inadaptées
- ➌ **Contrôles Directives Nitrates** : contrôles d'exploitation dans le cadre de l'application de la Directive Nitrates

Les exploitants concernés par ces contrôles seront individuellement informés par courrier par les services de la DDTM.

Les exploitants ayant des pratiques à améliorer se verront proposer des conseils individuels et des accompagnements collectifs (formations, démonstrations...) financés dans le cadre du PLAV2.

Un budget de près de 1,5 millions d'euros pour 2018-2021

Dont 880 000 euros d'aides indirectes aux agriculteurs : financement des ETA pour la couverture précoce des sols derrière céréales et sous maïs, prestations réalisées par les ETA/CUMA en contrepartie d'amélioration de pratiques, conseils individuels...

Avec le soutien financier



Retrouvez l'historique des fiches agricoles sur le site Internet du SAGE - rubrique Documentations : <http://www.sage-sud-cornouaille.fr/documentations/lettre-dinformation/>

Bleuenn LE SAUZE, coordinatrice agricole du PLAV2
Mélanie BRANELLEC, animatrice du SAGE Sud Cornouaille
Concarneau Cornouaille Agglomération, 1 rue Victor Schœlcher, 29186 Concarneau
Tél : 02 30 97 06 69

www.sage-sud-cornouaille.fr